

Décret n° 82-1149 du 29 décembre 1982 pris pour l'application de la loi du 28 octobre 1982 et portant diverses mesures statutaires en faveur des praticiens à plein temps des établissements d'hospitalisation publics.

29/12/1982

Abrogé partiellement par le décret n° 2005-840 du 20 juillet 2005[docI] relatif à la sixième partie (Dispositions réglementaires) du code de la santé publique et modifiant certaines dispositions de ce code. Voir dorénavant les **articles R. 6154-1 et suivants** du code de la santé publique.